


Ce site utilise des cookies, dont certains sont nécessaires au fonctionnement du site. En savoir plus 

OK



Cliquez sur Continuer pour être redirigé vers [www.epora.fr](http://www.epora.fr) 

CONTINUER

DocuSign Envelope ID: 15085B62-69E5-4093-B771-CD546991AB9E  
DocuSign Envelope ID: 72439907A-2F02-4B3E-B2C3-03E8143F40D1

**EPORA** Établissement public foncier  
Au cœur de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Saint-Etienne, le 16 juin 2020

**Décision DDG20-005**

**Convention d'Etudes et de veille foncière avec la Commune de FEURS portant sur le secteur Entrée Ouest - rue de la Loire (42)**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019, approuvée par le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 29 novembre 2019, relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale,

Je soussignée, Florence Hilaire, Directrice Générale, approuve la convention d'Etudes et de veille foncière à conclure avec la Commune de Feurs portant sur le secteur Entrée Ouest - rue de la Loire (42).

Il sera rendu compte au Conseil d'Administration de l'approbation de cette convention.

P.O.  
Le Préfet  
de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

26 JUIN 2020  
affaires regionales  
M. AILHOS  
Françoise NOARS

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

DocuSigned by:

Florence HILAIRE